

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

N° de délibération : 33/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance peut se tenir sans obligation de quorum puisqu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée pour le 21 septembre, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 22 septembre.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 11 VOTANTS : 14
DATE DE LA CONVOCATION	22/09/2022
VOTE	POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Michel BARRIERE, Philippe CORDIER, Christophe FRAGNY, François GAUTHERON, Daniel GILLONNIER, Eric GUYOT, Raymond LE VAN, Emmanuel LOCTIN

Étaient présents en tant que suppléants :

Jean-Luc CLEAU, Jean-Yves FOREST et Patrick RAPEAU

Étaient représentés (pouvoirs) :

Sylvain COINTAT a donné pouvoir à Michel BARRIERE
Françoise CROTTET-FIGEAT a donné pouvoir à Raymond LE VAN
Manuel DE JESUS a donné pouvoir à Eric GUYOT

Monsieur Philippe CORDIER est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Demande de subvention week-end des internes 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Depuis 2016, dans le cadre de sa politique d'accueil, le Pays organise 2 week-ends découverte chaque année à destination des internes du territoire. Ils ont pour objectifs de :

- ✓ Faire découvrir le territoire aux internes ;
- ✓ Créer une envie de poursuivre un stage, un remplacement, voire de s'installer dans la Nièvre ;
- ✓ Créer des liens entre internes, acteurs du territoire et acteurs de santé.

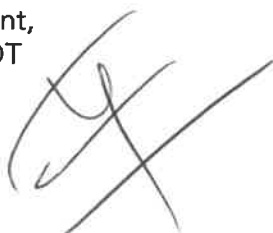
Portée jusqu'ici par le Conseil de Développement, cette action sera reprise par le Pays à partir de 2023. Le plan de financement prévisionnel 2023 est le suivant :

Dépenses			Financements	
	Mars	Septembre		
Hébergement/repas	2 750 €	2 750 €	ARS	7 000 €
Transport	400 €	400 €	Région	5 000 €
Activités	4 000 €	4 000 €		
Frais d'organisation	500 €	500 €	Autofinancement	3 300 €
TOTAL	7 650 €	7 650 €	TOTAL	15 300 €
	15 300 €			

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- valide le plan de financement prévisionnel ;
- autorise le Président à solliciter la subvention et signer tous les documents liés à cette demande.

Le Président,
Eric GUYOT



**Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 28 septembre 2022**

